



## Kōtja.

textes historiques, qu'il me paraît inutile de citer au  
 près après l'excellent chapitre de Choiseul-Gouffier,  
 qui, donnant à cette opinion tous les caractères de  
 la certitude, et il est surprenant qu'elle n'ait point  
 été adoptée par tous les géographes modernes.  
 Fortior dans sa « Géographie ancienne » (le  
 III<sup>e</sup> vol. est de 1848 (5) et Smith dans son Diction-  
 naire de Géographie (6) auraient pu s'en rapporter  
 à Choiseul-Gouffier sur ce point: ils auraient évi-  
 té de placer la ville au lieu de Coela, dont le nom  
 même semble indiquer la situation au bord d'une  
 baie profonde, au point où est aujourd'hui le vil-  
 lage de Kilit-bakr, i est à dire sur un promontoire  
 près duquel n'existe aucun port. D'ailleurs cette  
 hypothèse, par elle-même peu vraisemblable, se-  
 rait en opposition avec le témoignage de Pomponius  
 Méla, de Ptolémée et d'Ammien Marcellin, qui tous,  
 énumérant du nord au sud les villes de la Ché-  
 sonnèse située sur l'Hellespont, nomment Coela im-  
 médiatement après Sestas. (1)

(5) Alte geogr. III p. 1080. (6) Au mot Coela.

(1) Pom. Mel. II n. 75-95. Ptol. III 12. - Amm. Marc.  
 XII. VIII. 4. Pline est le seul qui place Coela sur

## Σίβιγα.

Au temps de Choiseul-Gouffier, le port de Kilia ne renfermait d'autres antiquités que « les restes d'un mur antique terminé par une tour ronde ». Depuis cette époque les travaux de culture, qui ont pris quelque développement dans la petite vallée où il s'élevait la ville de Laia, ont amené la découverte de tombeaux anciens, et, tout récemment, celle d'une inscription latine à peu près intacte.

Je n'ai pu voir moi-même que trois tombeaux; les autres, m'a-t-on dit, ont été recouverts par les travaux de la culture. Les tombeaux se trouvent dans deux champs situés à l'est, l'un de l'autre, sur le penchant de la colline qui forme au nord la vallée de l'Asmaki (2). Je n'ai pas mesuré exactement

la côte occidentale de la Chersonèse (IV XVIII 11-12). Mais, ce témoignage est le seul qui place formellement d'éminent par deux passages très clairs de Nicétas (V. 5. 105a) et d'Anne Comnène (Alexiad XIV p. 429).

(2) C'est du moins le nom que donne Choiseul-Gouffier à la rivière qui se jette dans le port de Kilia. Mais je n'ai pas moi-même entendu ce mot dans la bouche des habitants.

Σκοττα.

la distance où ils sont de la mer; d'ailleurs, il s'est produit en cet endroit des atterrissements tels qu'il est difficile de savoir où était autrefois l'ancien rivage et où commençait le port. Toutefois, d'après la carte de Choiseul-Beaupré (Planches. II pl. 54.), j'estime cette distance à 8 ou 900 mètres environ. Ce sont des sarcophages de marbre, avec couvercle en forme de fronton, mais sans bas-reliefs ni ornements d'aucune sorte. Au dire des habitants, on n'y aurait trou-

AKAΔΗΜΙΑ

ΑΘΗΝΩΝ

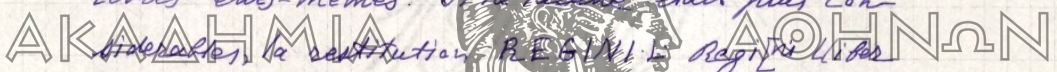
vé aucun objet précieux. Quant à l'inscription, elle a été découverte, si a-t-on dit, dans la même ville, mais un peu plus loin de la mer, à l'ouest. Elle est aujourd'hui brisée en quatre morceaux, dans la grange de Théodorakis Bregas, tout près du champ où sont les tombeaux. C'est un marbre rectangulaire. H. 0,60. L. 1<sup>m</sup>.25. L. 0,10. L'inscription est gravée dans un cadre formé par une simple moulure. Les dernières lettres des lignes 7 et 8 sont gravées, faute de place, dans la moulure elle-même  
 « Numinis Domus Augustae. T. (Serius) Claudius  
 Faustus, Regi [...] et Claudia Nais Faustis Balneum  
 populo, et familiai Caesaris N(ostri) [d(e)]s[ua]  
 plecuria) F(ecerunt), idemque aquam in ejus saluci

Katja.

usus perduxerunt et consecrarunt [Nerone] Caesare  
Augusto) et Antistia Vetera (coln) s(u)l(u)bus. »

L'inscription quoique brisée, se lit tout entière a-  
vec certitude, sauf en un endroit : après le nom de T.  
Claudius Faustus la pierre porte très-nettement  
le mot REGI; la lettre qui vient ensuite est en  
partie enlevée par la cassure du marbre; on n'en  
voit qu'un jambage à gauche, à droite est un pe-  
tit trait attique, beaucoup moins gravé que les  
lettres elles-mêmes. Si la cassure était plus con-  
sidérable, la restitution REGI L. Regi (ou Libe-  
tus) s'imposerait; mais il n'y a de place que pour  
une lettre; encore cette lettre ne peut elle pas  
être L. abréviation de Libestus, puisqu'elle n'est  
pas séparée de REGI par un point. On pourrait vo-  
ir dans ce mot un cognomen, tel que Regius ou  
Regillus, si une abréviation de ce genre n'était  
pas un fait très-rare dans les inscriptions latines  
de bonne époque

À la ligne 4, le datif familii meaque une re-  
cherche d'archaïsme qui rappelle la réforme or-  
thographique de Claude. Il est remarquable que la  
même forme ancienne ne se retrouve pas à la





## Koiça.

Plus loin encore, au village de Bajuk-Anefastu,  
est encastré dans le mur de la maison de Mah-  
moud-oglou un marbre qui vient probablement  
de Kilis, comme le prouve la dernière ligne  
de l'inscription.

Καί τις Τιβηρίας ἔδωκε τῶν οὐρανῶν

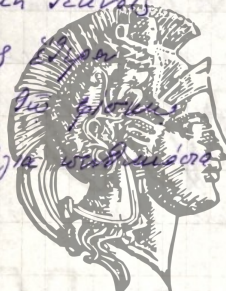
ἐκείνην καὶ τὴν γυναικῶν

Ἐγναθία Εὐνοχία καὶ Πέτρος

δύοι εἰς τὴν ἀρχὴν τῆς πόλεως

ἔστησαν ἅγιος δὲ τῶν ἁγίων

ΑΚΑΔΗΜΙΑ



ΑΘΗΝΩΝ

\* (Marsyas) B. D. (Cox) je voudrais un in. L'ancien objet

\* B. D.

(Cox) je voudrais.

Pour l'orthographe il est à remarquer que le  
mot καὶ est écrit tantôt καὶ tantôt καί. de  
plus, dans la même ligne (1.2) le diphthongue αι  
est écrite une fois αι dans καὶ, et une fois ε  
dans καί; c'est une preuve que, même à  
une époque assez basse, la lettre ν n'avait  
pas encore pris définitivement le son de iota;  
elle se rapprochait beaucoup, semble-t-il,  
de l'ε, comme dans la prononciation érasmien-  
ne. Au contraire la diphthongue οι se cor-

Stojca.

fonduit déjà alors avec le ~~son~~  $\epsilon$ , qui avait aussi, la lettre  $\upsilon$ , comme le prouve le participe  $\alpha\rho\iota\gamma\alpha\varsigma$ .

Quant aux amendes prescrites contre les violateurs de sépultures, M. M. Duchesne et Doucet ont remarqué qu'à Salonique le chiffre varie de 2500 à 10.000 deniers (Mission au Mont Athos. p. 32) En Chersonnèse l'inscription d'Anafarte est la quatrième qui fait connaître une amende de ce genre. Les autres inscriptions donnent un chiffre de 1000 deniers.

AKAΔHMIA (cf. *op. cit.* p. 115) et  $\Delta\Theta\text{HN}\Omega\text{N}$  (Herst Ann. dell. Inst. 1872 n. 135).